



Association Loi 1901  
N° SIREN/SIRET 794 875 070 00011  
80, boulevard Rouvier  
13010 MARSEILLE  
Tél. : 06.62.62.91.70

## REGLEMENT INTERIEUR

### PREAMBULE :

Afin que vous puissiez pratiquer dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de respecter et de faire respecter les règles suivantes :

### 1 / ADHESION ANNUELLE et COTISATIONS :

Les inscriptions s'entendent sur un engagement annuel, pour la pratique d'une discipline (Stretch' Dancing), du deuxième jeudi du mois de septembre de l'année en cours au dernier jeudi du mois de juin de l'année suivante.

La saison 2025-2026 débute le jeudi 11 septembre 2025, le cours de Stretch' Dancing a lieu de 18h30 à 20h.

**Tout paiement sera dû au moment de l'inscription**, adhésion incluse. L'adhésion annuelle est obligatoire pour chaque inscrit.

Aucun remboursement des cotisations ne sera accordé (sauf cas de force majeure, raison médicale avec justificatif, soumis à l'examen du bureau) ; l'adhésion ne sera pas remboursée pour une quelconque raison.

**ADHESION ANNUELLE OBLIGATOIRE : 20 €**

**COTISATIONS : REGLEMENT A L'ANNEE OBLIGATOIRE (tous les chèques doivent être remis à l'inscription)**

Activités :

Stretch' dancing - 1 cours / Semaine - durée 1h30 - Ados/Adultes : **300 € / année**

**ECHELONNEMENT POSSIBLE POUR LE REGLEMENT PAR CHEQUES : tous les chèques doivent être remis à l'inscription et datés du jour de l'inscription** (avec la(les) date(s) d'encaissement souhaitée(s) inscrite(s) au dos) en 1 Fois, 2 Fois ou 3 Fois **AVANT fin décembre 2025**)

### 2 / PIECES A FOURNIR (obligatoires) LORS DE L'INSCRIPTION

1 attestation d'assurance Responsabilité civile et Individuelle accident corporel

1 certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Stretch' Dancing datant de moins de 3 mois

1 photo d'identité (pour nouvel adhérent seulement)

1 enveloppe timbrée libellée à votre adresse

**Dossier complet à remettre obligatoirement lors de l'inscription. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**

### 3 / ABSENCES, PRESENCE ET PONCTUALITE :

**Aux parents de mineurs : Vérifiez impérativement à la présence de l'instructeur en déposant votre enfant.**

Les adhérents devront arriver 10 mn avant le début du cours afin que chaque cours commence à l'heure. Ne pas entrer dans la salle du cours sans que l'instructeur de vous y invite ; veillez à être le plus discrets si le cours précédent n'est pas terminé. N'oubliez pas d'ôter vos chaussures préalablement avant de pénétrer dans la salle de cours.

Notre fonctionnement s'apparente à celui d'une école d'enseignement nécessitant une assiduité et une certaine discipline pour offrir aux adhérents le meilleur suivi dans leur progression individuelle ; des absences trop répétées peuvent limiter les objectifs de développement.

Veuillez prévenir l'instructeur suffisamment à l'avance pour prévenir de votre absence au cours.

**Arts & Sports Fusion se réserve le droit d'annuler un cours si l'effectif n'est pas suffisant.**

#### **4 / TENUE :**

Tenue de sport ou de danse confortable (survêtement/ leggin/caleçon/collants opaques/pantalon de jazz + tee-shirt/ brassière/justaucorps + chaussons de danse de type bottines jazz ou demi-pointes, pédilles / nu-pieds /chaussettes ...)

**Pas de tenue de ville, pas de chaussures de ville. Cheveux attachés, pas de bijoux imposants.**

#### **5 / PLANNING :**

La saison débute le **jeudi 11 septembre 2025** et prend fin le jour d'une éventuelle manifestation annuelle de clôture au mois de juin ou le dernier jour de cours du mois de juin. Cette information sera communiquée ultérieurement.

Les horaires des cours sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs courant octobre.

**Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.**

Toutefois, certains jours de vacances et/ou fériés pourront être occupés par un cours sur proposition de l'instructeur. De plus, des stages pourront avoir lieu durant les week-ends et périodes de vacances. Des cours en extérieur (parc à proximité) pourront aussi être proposés.

#### **6 / STAGES et SORTIES :**

Lors des vacances scolaires ou week-ends, des stages ou des sorties pourront être proposés avec différents intervenants invités.

Ils sont conseillés dans la mesure où ils permettent d'enrichir le parcours des adhérents et de perfectionner l'apprentissage de la discipline et offrent de riches moments de partage mais ils ne sont pas obligatoires. Aucune sanction, aucune pénalité quelconque, aucune remarque ne peut être adressée à un adhérent qui n'aurait pas participé à un stage ou une sortie organisée.

**Le Planning de ces stages et sorties sera communiqué aux adhérents ou affiché dans les locaux qui hébergent l'association.**

#### **7 / NIVEAU :**

Pour le Stretch' Dancing, le cours propose un seul niveau ; il est ouvert aux adolescents (avec une conscience corporelle soit à partir de 14/15 ans) et aux adultes, sans limite d'âge.

L'instructeur est seul à déterminer le niveau et la capacité de chaque élève à suivre le cours pour permettre à chaque pratiquant de s'épanouir et de progresser facilement. Après un premier essai, l'instructeur pourra confirmer l'accès au cours.

#### **8 / DEROULEMENT DES COURS :**

##### **Stretch' Dancing :**

-Un pré échauffement au milieu, comprenant des mouvements pour réveiller les chaînes musculaires et les articulations et la prise de conscience et disponibilité corporelle,

-Des exercices plus techniques mêlant étirements, renforcement musculaire et mouvements dansés, debout et au sol, en dynamique

-Selon le niveau et le nombre d'élèves, exercices cardio et/ou déplacements, traversées et adages (travail d'équilibre et de souplesse sur musique lente),

-Travail de renforcement musculaire, de proprioception et assouplissements en statique

-Apprentissage d'une courte chorégraphie, groupant travail de souplesse, de style et musicalité,

-Retour au calme par une Relaxation, étirements et respiration.

A titre exceptionnel, des intervenants extérieurs pourront assister l'instructeur ou remplacer ponctuellement un cours afin de proposer une découverte de style ou de discipline différente.

Le mois de septembre ainsi que les premiers cours d'octobre servent de période d'adaptation et d'essai pour permettre au public, de tester les activités proposées, à l'enseignant de mettre en place le niveau le plus approprié, accueillir de nouveaux adhérents, participer aux diverses manifestations pour promouvoir l'association (forum des associations, journée portes ouvertes ...)

## **9 / MANIFESTATIONS :**

En début et dans le courant de la saison, **des cours « portes-ouvertes »** seront potentiellement proposés afin que le public, parents, adhérents puissent assister au déroulement d'un cours ou essayer la discipline. Les dates et modalités seront communiquées ultérieurement.

En début, cours d'année et/ou pour clôturer la saison, **des évènements** pourront être organisés pour se retrouver adhérents et leurs familles, pour présenter le travail d'une année et/ou partager un moment de convivialité ensemble. La participation à un spectacle ou démonstration d'une association amie pourra également être envisagée.

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Ces manifestations ne sont pas obligatoires mais constituent l'aboutissement d'une année de travail, d'efforts mais aussi de plaisir de partager une expérience ensemble. Elle marque une finalité festive en lien avec la démarche associative d'Arts & Sports Fusion.

L'inscription à ces manifestations éventuelles s'effectuera dans les premiers mois 2025, où elles commenceront à se préparer.

D'autres manifestations comme la participation au Téléthon, au forum des associations ... pourront également être proposées tout au long de l'année.

**Des Photos et Vidéos pourront être réalisées lors de ces manifestations.** Arts & Sports Fusion se réserve le droit d'exploiter les images pour la promotion de sa structure (diffusion d'extraits, photos, affiches publicitaires, presse...) en accord avec ses adhérents et/ou les parents de ceux-ci s'ils sont mineurs. L'acceptation et la signature de ce règlement vaudra accord pour Autorisation pour l'utilisation de l'image de l'adhérent majeur ou mineur dont vous êtes le représentant légal, dans le cadre d'activités de communication et de promotion citées plus haut. Veuillez signaler à l'instructeur si vous ne souhaitez pas être pris en photo/vidéo.

## **10 / HYGIENE, SECURITE ET RESPECT DES LIEUX ET DES PERSONNES :**

**Sont strictement interdits** dans les locaux hébergeant Arts & Sports Fusion, **le port de chaussures de ville** ainsi que la **consommation de nourriture et boissons**, chewing-gums, bonbons. Une gourde ou une bouteille d'eau fermée est cependant acceptée pour s'hydrater durant le cours.

Veuillez laisser les locaux, les vestiaires et sanitaires en parfait état après votre passage.

Les adhérents doivent se déshabiller et/ou se préparer dans les vestiaires mis à leur disposition. Les sacs, vêtements et chaussures doivent y rester. Exceptionnellement, seuls les objets de valeur, portefeuille, peuvent être amenés dans la salle et déposés dans un endroit qui ne gêne pas la pratique.

Respectez le matériel mis à disposition des pratiquants. Ce matériel doit être rangé tel qu'il l'était avant son utilisation.

Arts & Sports Fusion décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de vos objets personnels dans l'enceinte des locaux hébergeant l'association.

L'adhésion à l'association et le suivi des cours supposent le respect et la courtoisie des adhérents et des parents vis-à-vis des membres, des représentants, instructeurs et personnes qui accueillent l'association. Des comportements agressifs, aussi bien en parole qu'en geste, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés. Tout propos diffamatoire, injurieux ou insultant ne sera en aucun cas toléré et fera l'objet de sanction.

**Téléphone portable** : une fois le cours commencé, les téléphones mobiles doivent être mis en veille, mode avion, éteints ou sans sonnerie afin de ne pas perturber le cours.

## **11 / CONTACT :**

Cécile OTTAVIANI : 06.62.62.91.70

## **12 / /REGLES EN CAS D'EPIDEMIE :**

Ce paragraphe a pour objectif de préciser aux adhérents de l'association les mesures sanitaires spécifiques mises en place pour lutter contre les risques de propagation de virus lors de certaines épidémies (COVID 19, grippe, gastro-entérite...). Ces consignes ont fait l'objet d'une information et concertation collective auprès des partenaires de l'association notamment SKMS Academy ; il incombe à chacun de s'y conformer.

En conséquence de quoi, afin de préserver la sécurité sanitaire de l'ensemble des adhérents, instructeurs, bénévoles, gérant du lieu et autre public, il est de la responsabilité de chacun de respecter les obligations décrites.

### Règles spécifiques d'hygiène

Il appartient à chacun de :

- Se laver les mains avant l'arrivée dans les cours de Stretch' Dancing avec de l'eau et du savon pendant 30 secondes
- Utiliser le gel hydro alcoolique mise à disposition
- Appliquer les gestes barrières recommandés
- Se soumettre à la prise de température à l'entrée dans les locaux si applicable
- Porter le masque à la norme sanitaire (chirurgical ou réutilisable) dès l'entrée dans les locaux et dans la salle de cours si obligatoire
- Procéder au nettoyage des équipements individuels (tapis, ballon ... mis à disposition après leur utilisation en fin de séance) si nécessaire

### Règles sociales

Il convient de respecter les règles suivantes :

- Garder une distance raisonnable entre les adhérents
- Prévenir l'association en cas de suspicion de virus/infection contagieuse
- Eviter le face à face non protégé
- Respecter les consignes de circulation dans les locaux
- Ne pas rentrer dans la salle tant que le cours précédent n'est pas terminé
- Ne pas utiliser les vestiaires si leur utilisation est suspendue
- Limiter les déplacements dans les locaux autres que la salle de cours
- Laisser ses effets personnels dans les vestiaires afin de ne pas encombrer la salle de cours

### Date d'entrée en vigueur et évolution

Ces mesures qui valent adjonction au présent règlement intérieur, entrent en vigueur au premier jour de présence de l'adhérent, compte tenu de la nécessité de prévoir les conditions satisfaisantes pour le maintien de l'activité de l'association. Ces mesures pourront évoluer selon les recommandations des annonces gouvernementales.

### **IMPORTANT**

Par ailleurs, l'acceptation du présent règlement intérieur implique tacitement et également l'**engagement et le respect du règlement de SKMS Academy** hébergeant l'association Arts et Sports Fusion. Celui-ci est affiché dans les locaux.